

Conférence de presse
7 novembre 2014

Dossier de presse

L'EMPLOI ET LA FORMATION DES JEUNES : LA PRIORITÉ DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Didier Gosuin

Ministre de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Olivia P'Tito

Directrice Générale Bruxelles Formation

Geert Pauwels

Directeur VDAB Brussel

Grégor Chapelle

Directeur Général Actiris



L'EMPLOI ET LA FORMATION DES JEUNES : LA PRIORITÉ DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

En Région de Bruxelles-Capitale, le **taux de chômage des jeunes** atteint un niveau alarmant, **31,1% en octobre 2014**. Certes, ce taux diminue. Mais il reste toujours très préoccupant.

Bruxelles se caractérise, par rapport aux deux autres régions, par un nombre important de jeunes n'ayant pas de diplôme ou n'ayant pas acquis de compétences correspondant aux besoins et attentes des employeurs.

En plus du faible niveau de scolarisation, certains facteurs spécifiques aggravent le taux de chômage des moins de 25 ans : le décrochage, le manque de bilinguisme, la discrimination à l'embauche, le manque d'expérience professionnelle, des facteurs personnels, la conjoncture économique...

1. La Garantie Jeunes, qu'est-ce que c'est ?

En Europe

En août 2014, l'Union européenne comptait près de 5 millions de chômeurs de moins de 25 ans.

La **Garantie Jeunes**, recommandée par la Commission européenne en avril 2013, a pour ambition de **proposer rapidement des solutions aux jeunes sortis du système éducatif**. Elle vise à proposer aux **jeunes âgés de moins de 25 ans**, dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement formel ou la perte de leur emploi, un stage, une formation, un apprentissage ou un emploi.

L'objectif : **améliorer** nettement la **transition de l'école au monde du travail**.

Cette mesure s'inspire directement des expériences menées avec succès en Finlande et en Autriche. Celles-ci ont clairement démontré qu'investir dès la sortie de l'école dans l'emploi des jeunes était une mesure rentable et permettait de diminuer sensiblement le taux de chômage des jeunes.

A Bruxelles

Dans ce cadre est né le **dispositif bruxellois de la « Garantie pour la Jeunesse »**.

Celui-ci vise à contribuer à la **lutte contre le chômage des jeunes de moins de 25 ans** et à **améliorer leurs compétences** en vue de leur entrée sur le marché de l'emploi.

Le dispositif bruxellois de la Garantie pour la Jeunesse est le fruit d'une **concertation** entre **acteurs régionaux et communautaires**, en y impliquant le **monde de l'enseignement** et de la



Jeunesse. Il est donc placé sous la coordination du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le dispositif de la Garantie pour la Jeunesse se décline en **7 axes**, balayant toutes les étapes, de l'information jusqu'à un emploi de qualité ; permettant donc **d'agir à toutes les périodes de transition.**

- Axe 1 : Information et Orientation des jeunes, de leurs parents et des professionnels
- Axe 2 : Enseignement et Aide à la Jeunesse, incluant les services des communautés française et flamande
- Axe 3 : Formation et Etudes informelles
- Axe 4 : Formation
- Axe 5 : Stages en entreprise
- Axe 6 : Emploi
- Axe 7 : Evaluation du dispositif

Au niveau budgétaire, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale l'indique dans sa Déclaration de Politique Générale : « *Le financement de la Garantie pour la Jeunesse est déjà assuré pour les années 2014 et 2015. Il s'agit de 39 millions d'euros, financé à 2/3 par des fonds européens et 1/3 par des fonds régionaux, communautaires et des Commissions communautaires* ». (Déclaration de Politique Générale 2014/2019, p.12)

2. Le volet Emploi - Formation du dispositif

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Didier Gosuin, est compétent pour certains axes du dispositif de la Garantie pour la Jeunesse.

En moyenne, **12.000 jeunes** s'inscrivent chaque année chez Actiris à la fin de leurs études. Parmi eux, **6.000 trouvent un emploi** dans les 6 mois qui suivent leur inscription. Les **6.000 autres** ont besoin d'une **solution personnalisée**.

Les **objectifs** de la Déclaration de Politique Générale sont clairs : **3000 formations, 2000 stages, 1000 emplois.**

Des nouveaux moyens en 2015

Les projets de budget prévoient **près de 20 millions d'euros pour 2015** afin de soutenir et de renforcer les missions d'Actiris et de Bruxelles Formation dans le cadre de la « Garantie pour la Jeunesse ».

Ces 19,3 millions viennent s'ajouter aux **5 millions** déjà débloqués **en 2014** permettant d'atteindre la somme de 24,3 millions pour soutenir les actions Emploi et Formation du dispositif et rencontrer les objectifs de la Déclaration Politique : 3000 formations, 2000 stages et 1000 emplois.

A ces moyens, il faut ajouter ceux de la **Formation néerlandophone à Bruxelles**, soit près de **4 millions** pour 2014 et 2015.



Budget Garantie pour la Jeunesse - Emploi / Formation			
	2014	2015	2014 - 2015
Actiris	€ 2.005.000	€ 10.860.000	€ 12.865.000
Bruxelles Formation / EFP / Autres opérateurs COCOF	€ 3.212.000	€ 8.461.000	€ 11.673.000
Formation professionnelle néerlandophone	€ 2.063.112	€ 2.063.112	€ 4.126.224
Total	€ 7.280.112	€ 21.384.112	€ 28.664.224

Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel : place à l'action coordonnée

Au 1^{er} janvier 2015, les **opérateurs d'emploi et de formation** modifieront donc profondément leur **approche dans la mise à l'emploi des jeunes**, mettant ainsi en place le dispositif de la Garantie pour la Jeunesse.

Actiris renforcera et modifiera complètement sa procédure d'accompagnement des jeunes.

Concrètement, trois après-midi par semaine, 136 conseillers recevront uniquement le public jeune. Grâce à cet accompagnement, **tous les jeunes** auront un **projet professionnel déterminé**, un **CV** et une **lettre de motivation**. Ils auront en outre passé un test-langues pour évaluer leurs connaissances linguistiques en français et en néerlandais.

Chaque conseiller gèrera un portefeuille de jeunes et sera chargé de **leur fournir une solution dans les 6 mois**. Ils auront ainsi plus d'autonomie et de responsabilité dans la manière d'accompagner les jeunes.

Ce processus garantit donc la **prise en charge personnalisée de 100% du flux** de jeunes venant s'inscrire chez Actiris. Il permet, grâce à une prise en charge rapide, un bon accompagnement vers une formation, un stage ou un emploi.

Bruxelles Formation intensifiera également son information et son accompagnement des jeunes.

Au niveau de l'information, Bruxelles Formation a développé un **espace dédié aux jeunes de 15 à 24 ans** et partagé entre les acteurs de la formation, de l'emploi et de l'enseignement, « **Carrefour Jeunes** ».

Celui-ci permet de renforcer l'information et l'orientation des jeunes en abordant non seulement les formations et les métiers mais également d'autres dispositifs parfois moins connus (les stages, le service citoyen, la validation des compétences, l'accès au diplôme secondaire supérieur...) permettant d'assurer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.



Via son pôle jeunes, bf.tremplin, Bruxelles Formation procèdera, en collaboration avec Actiris, à **l'accueil systématique de tous les jeunes de moins de 25 ans** n'ayant pas obtenu leur diplôme du secondaire supérieur. Cet accompagnement se traduira par des séances d'information communes entre les deux OIP afin d'ouvrir « tous les champs des possibles » de ces jeunes peu scolarisés ce qui leur permettra de bénéficier rapidement d'un parcours professionnel ou de formation.

Augmenter le nombre de formations, de stages et d'emplois

Dès 2015, Bruxelles Formation augmentera progressivement sa **capacité d'accueil des stagiaires**.

L'organisme de formation créera également **1000 places de formation supplémentaires** pour les jeunes, dont près de la moitié au sein de son pôle jeunes, bf.tremplin.

Ces formations permettront donc tant une remise à niveau, de la préformation, dont on sait qu'il y a un besoin criant chez les jeunes, que le développement de formations qualifiantes courtes. Ces formations permettent d'acquérir rapidement des compétences dans des secteurs porteurs : le gardiennage, l'horeca, l'accueil,...

Pour ce faire, Bruxelles Formation disposera de près de 3.000.000 € en 2015.

Bruxelles Formation en tant que régisseur de l'offre de formation veillera aussi au développement de celle-ci via ses partenariats avec l'enseignement de promotion sociale, les classes moyennes (EFP/SFPme), les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les fonds sectoriels, etc.

Pour ce faire, Bruxelles Formation disposera de près de 1.000.000 € en 2015.

Désormais, Actiris, suite à la VIe réforme de l'Etat, est compétent pour commander des formations aux opérateurs bruxellois, Bruxelles Formation et VDAB Brussel.

Ce sont 3.500.000 € qui sont attribués à cette commande, à concurrence de 80% pour Bruxelles Formation et 20% pour le VDAB Brussel.

Dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse, Actiris usera de ce dispositif afin d'**augmenter les capacités d'accueil en formation, correspondant aux besoins du marché de l'emploi et aux besoins des jeunes** (remise à niveau, langues axées métier, etc.).

Les stages et formations en entreprises sont également davantage financés, tant du côté de Bruxelles Formation que d'Actiris, afin de permettre à plus de jeunes chercheurs d'emploi de pouvoir en bénéficier mais également de leur assurer un stage de qualité.

Pour développer l'offre de stages et formations en entreprises en entreprise, le gouvernement, entend également assouplir les conditions d'accès. Et permettre ainsi d'augmenter le nombre de bénéficiaires et de satisfaire les besoins des employeurs.

Actiris développera également toute son offre de **stages européens**.



Ce sont près de 4.000.000 € qui sont octroyés à ces différents types de stage.

Le gouvernement a également décidé la création de **125 postes dans le cadre des conventions premier emploi** dans les organismes d'intérêt public. Ces contrats, d'une durée d'un an, ont pour but de permettre à des jeunes, ayant au maximum leur diplôme secondaire supérieur, de faire leurs premiers pas sur le marché de l'emploi au sein des services publics.

3.700.000 € sont consacrés à ce type de contrat.

*« Non, le gouvernement de la Région n'oublie pas les jeunes.
Non, les organismes d'emploi et de formation n'oublient pas les jeunes.
Ils sont la priorité des priorités. Et nous entendons leur redonner espoir ».*

Le budget 2015 permettra :

- Améliorer considérablement l'information et l'orientation des jeunes sur le marché de l'emploi et vers les formations qui y mènent
- Financer des places de formation supplémentaires pour les jeunes
- Procéder directement à des commandes de formations. Suite à la VI réforme de l'état du 1^{er} juillet dernier, Actiris peut commander à ses homologues de la formation professionnelle des formations dans des secteurs pour lesquels on éprouve une difficulté à recruter de la main d'œuvre
- Financer des contrats d'emploi pour les jeunes. Ces contrats, d'une durée d'un an, ont pour but de permettre à des jeunes, ayant au maximum leur diplôme secondaire supérieur, de faire leurs premiers pas sur le marché de l'emploi.
- Créer de nouveaux stages. Ces stages permettent à un public bruxellois fragilisé d'intégrer le marché de l'emploi
- Développer les stages européens, permettant aux jeunes d'effectuer un stage à l'étranger
- Renforcer les services d'accompagnement
- Développer des partenariats avec des acteurs de l'emploi, de la formation mais également de l'enseignement en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

